



L'assurance hypothécaire : nécessaire?

SSQ vous propose un article pour vous aider à faire le point.

L'achat d'une maison est un investissement important. Grâce à une assurance hypothécaire, protégez vos êtres chers en cas de décès, d'une invalidité ou d'une maladie grave.

L'assurance hypothécaire, c'est quoi?

L'assurance hypothécaire est une assurance vie temporaire, dont le montant assuré est selon celui du prêt hypothécaire.

Même si elle n'est pas obligatoire, l'assurance hypothécaire protège vos proches et votre conjoint. Si vous décédez ou si vous êtes invalide, elle sert à payer le prêt hypothécaire et libère vos héritiers de ce fardeau financier.

À ne pas confondre avec l'assurance prêt hypothécaire

Si la mise de fonds pour l'achat de votre maison est de moins de 20 % du prix d'achat, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) vous oblige à avoir une [assurance prêt hypothécaire](#).

Vous payez alors une prime à votre institution financière qui se protège contre les défauts de paiement.

En cas de décès ou d'invalidité, c'est une assurance hypothécaire individuelle qui remboursera votre hypothèque et non l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL.

L'assurance hypothécaire, c'est pour qui?

Pour tous ceux qui ont un prêt hypothécaire, surtout les premiers acheteurs dont le montant d'hypothèque est élevé.

En fait, on vise ici les personnes qui ne seraient pas en mesure de payer leur hypothèque en cas de pépin de santé ou d'un décès.

L'assurance hypothécaire, où se la procurer?

Lors de la négociation du prêt pour l'achat de votre maison, la banque ou la caisse vous proposera sans doute une assurance hypothécaire.

Toutefois, il vaut la peine de magasiner son assurance hypothécaire avec l'aide de votre conseiller financier.

Avec lui, vous pourrez explorer les avantages et les inconvénients de prendre votre assurance hypothécaire avec une institution financière ou une compagnie d'assurance.

Pour plus de précisions ou pour des conseils, appelez dès maintenant au 1 866 225-5050 ou visitez le ssqcabinet.ca

Note : Cet article, tiré du blogue SSQ, vous est présenté à titre informatif seulement. En aucun cas, il ne doit être considéré comme un conseil financier ou une opinion juridique ou fiscale. Pour des conseils selon votre situation personnelle, parlez-en à votre conseiller. Jamais SSQ ne peut être tenu responsable d'une décision prise à la suite de la lecture de cet article.

